

Imprimerie Mordacq – Aire-sur-la-Lys

Demande d'autorisation environnementale

Objet de la demande

Réf. Entime 5225-006-005 / Rév. B / 07.02.2020

La présente révision annule et remplace la révision précédente

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

Objet de la demande

L'imprimerie Mordacq, située sur la commune d'Aire-sur-la-Lys, est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 2007 et arrêté préfectoral complémentaire du 13 octobre 2014, à exploiter une imprimerie.

L'imprimerie Mordacq construit un nouveau bâtiment de 4 160 m² pour installer deux nouvelles rotatives, suite au rachat de Segro en région parisienne.

Le projet dans son ensemble est soumis à autorisation préfectorale d'exploiter au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'ajout de deux nouvelles rotatives génèrera une augmentation des rejets en COV. L'augmentation étant supérieure à 10%, la modification est dite substantielle au sens de l'article R. 181-46-I du Code de l'Environnement. Le projet nécessite le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale.